



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



15121-F



Distr. LIMITEE
ID/WG.456/3
18 décembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale de suivi du
Programme initial intégré de promotion
industrielle dans le cadre de la Décennie
de développement industriel de l'Afrique

Bujumbura, (Republique de Burundi), 6 - 10 Janvier 1986

PROGRAMME REVISE POUR LA PROMOTION INDUSTRIELLE
DE LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE

Document de base^{1/}

établi par
le Secrétariat de l'ONUZI en collaboration
avec le Secrétariat de l'UDEAC

1/ Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

C O N T E N U

	<u>Para.</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	1
Object du rapport	1	1
Portée et teneur du rapport	2	1
CHAPITRE I		
LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION.	3 - 27	1
Historique	3 - 6	1
Structure industrielle	7 - 13	3
L'industrialisation, les stratégies et les politiques de la sous-région	14 - 15	6
La coopération industrielle au niveau sous-régional	16 - 17	7
Les accords institutionnels dans la sous-région . .	18 - 23	8
La Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA).	24 - 27	10
CHAPITRE II		
PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE CENTRALE.	28 - 46	11
Sous-secteurs moteurs prioritaires	30 - 32	12
Domaines et services pour appuyer le développement industriel	33 - 45	14
Stratégie d'exécution	46	20
CHAPITRE III		
EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	47 - 58	21
Entraves à la mise en oeuvre du programme intégré	48 - 56	22
Arrangements institutionnels sous-régionaux à promouvoir la coopération industrielle	57 - 58	25

	<u>Para.</u>	<u>Page</u>
CHAPTRE IV		
PROPOSITIONS EN VUE D'UN PROGRAMME INTEGRE		
REVISE DE PROMOTION INDUSTRIELLE.	59 - 64	26
Sélection de sous secteurs et de projets d'investissement moteurs.	59 - 61	26
Sélection de domaines et de projets d'appui. prioritaires	61 - 64	27
CHAPITRE V		
STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION		
DE LA VERSION REVISEE DU PROGRAMME.	65 - 83	28
Mesures à prendre	65 - 75	28
Au niveau national	66	29
Au niveau sous-régional	67 - 75	29
Promotion du programme	76	34
Mobilisation des ressources financières	77 - 80	35
Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions	81 - 83	36
ANNEX I	Critère pour la Sceting multinational/ subregional industrial core projects	 38
ANNEX II	L'état d'avancement des projets	40
ANNEX III	Profil de projets retenus dans le programme révisé	 45

I. INTRODUCTION

Objet du rapport

1. Ce document a été préparé en relation avec la réunion sous-régionale de suivi sur le programme initial intégré pour la promotion industrielle dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il contient un programme opérationnel d'actions accélérées pour la coopération sous-régionale des pays de l'Afrique centrale. Lors de son établissement, une assistance a été fournie aux secrétariats de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) pour l'examen du programme et des projets initiaux ainsi que de leurs modalités d'exécution.

Portée et teneur du rapport

2. Le premier chapitre présente des renseignements d'ordre général sur la coopération industrielle à l'échelle sous-régionale. Le deuxième chapitre décrit le programme initial intégré de promotion industrielle et les projets adoptés à la réunion sous-régionale qui s'est tenue à Bangui, en février 1984. Le troisième chapitre fait le point de l'état d'exécution de ce programme. Le quatrième chapitre présente dans ses grandes lignes un programme intégré révisé de promotion industrielle, alors que le cinquième chapitre suggère une stratégie propre à accélérer l'exécution du programme révisé envisagé.

CHAPITRE I

LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION

Historique

3. Les onze pays de la sous-région, dont la plupart ont obtenus leur indépendance dans les années 1960, avaient en 1980 une population totale de 62,7 millions d'habitants (soit 14,8 pour cent de la population totale des Etats Membres de l'OUA) et, d'après les prévisions, elle sera de 84,5 millions d'habitants d'ici à 1990 et de 112,7 millions d'ici à la fin du siècle.

4. Les pays de la sous-région sont riches en ressources; de ce fait, ils disposent pour leur industrialisation d'un énorme potentiel qu'il convient d'exploiter et de développer de manière efficace. Parmi les ressources agro-industrielles, on peut citer le bois d'oeuvre, le café, le thé, l'agave, le coton, la viande, les peaux, le poisson et le sucre. Les ressources minières sont essentiellement l'aluminium (Cameroun, Angola, Zaire), le fer (Zaire, Angola, Congo, Cameroun et République Centrafricaine), le manganèse (Gabon, Zaire, Angola), le nickel (Burundi, Zaire), le chrome (Zaire), le cobalt (Zaire), le cuivre (Zaire, Congo), le plomb et le zinc (Congo, Zaire), l'étain (Rwanda, Zaire), les phosphates (Angola, Congo, Zaire et République Centrafricaine), l'uranium (Gabon, Zaire, République Centrafricaine) et le pétrole (Angola, Cameroun, Tchad, Congo, Gabon, Zaire). Parmi les ressources énergétiques, on peut citer le gaz naturel, le gaz de méthane, le charbon, le chiste bitumineux jurassique, l'oléonaphte, les sables asphaltiques et l'hydro-électricité.

5. Pendant la période 1975 - 1980, le produit national brut (PNB) de la sous-région est passé de 6,170,000 dollars à 6,475,000 dollars; cette augmentation ne représente que un pour cent du taux de croissance de la sous-région, contre 5,6 pour cent du taux de croissance de la région toute entière. Le revenu moyen par tête d'habitant a diminué de 131 à 122 dollars, ce qui fait une baisse annuelle de -1,4 pour cent. Pendant la même période, la part de l'agriculture dans le PNB a diminué de 33 à 31 pour cent, alors que celle du secteur manufacturier est restée inchangée, c'est-à-dire de 25 pour cent; la part du secteur tertiaire est passée de 42 à 44 pour cent.

6. La plupart des économies de ces pays sont axées essentiellement sur l'agriculture, ce qui implique la production de matières premières et de produits de base, dont la plupart sont exportés sans transformation. De même, certains de ces pays dépendent encore beaucoup de l'exportation de produits miniers non traités ou ayant subi une transformation primaire; le but principal de ces exportations est d'acquérir des devises. Ces pays sont tributaires de sources extérieures pour se procurer la plupart des facteurs de production tels que les biens d'équipement, les produits intermédiaires, la technologie, les moyens financiers et les services. Ils dépendent également des importations considérables de produits alimentaires. Il résulte de ces facteurs et d'autres données que l'économie des pays de la sous-région est

extrêmement vulnérable. Cela tient essentiellement à sa dépendance de l'exportation d'un petit nombre de produits de base dont les prix fluctuants et relativement peu élevés sont fixés par des instances étrangères, ainsi qu'à l'importation de facteurs de production industrielle de plus en plus coûteux.

La structure industrielle

7. La structure industrielle des pays de la sous-région de l'Afrique centrale est insuffisante par rapport à leurs énormes ressources. L'industrie manufacturière produit essentiellement des biens de consommation non durables qui ne nécessitent qu'une simple transformation: bien qu'il existe dans certains pays des unités de production de grande taille et à vocation ou dimension multinationale, le secteur manufacturier comprend le plus souvent des industries dont la taille et le faible taux d'utilisation de leur capacité ne permettent pas la réalisation des économies d'échelle. La production de biens de consommation, qui est essentiellement liée à l'agriculture, est limitée à la transformation des produits primaires (de l'industrie légère) tels que les textiles, la chaussure, la maroquinerie, l'alimentation et les boissons. A titre d'exemple, les industries légères assuraient en 1976, 86 pour cent de la production manufacturière de la République Centrafricaine et, en 1977, 89 pour cent de celle du Rwanda. En outre, la production de produits alimentaires, de boissons et de tabac représente à elle seule une part importante de la production manufacturière des pays de l'Afrique centrale: pas moins de 50 pour cent en République Centrafricaine en 1980.

8. Le développement de l'industrie lourde dans la sous-région de l'Afrique centrale a été un échec en raison des contraintes que font peser sur elle non seulement un certain nombre de facteurs, y compris la taille des marchés de chacun de ces pays et le manque d'expertise dans le domaine de la technique et de la gestion. L'histoire de plusieurs projets métallurgiques au Zaïre illustre les difficultés rencontrées par les pays de la sous-région: une usine d'acier à Maluku, conçue pour utiliser l'énergie produite par la digue de Inga, ne fonctionne actuellement qu'à 3 pour cent de sa capacité; par ailleurs, un projet de raffinerie du cuivre et du cobalt a été abandonné.

9. La participation des pouvoirs publics au secteur manufacturier s'est accrue dans la plupart des pays, indépendamment de leur orientation

politique. Cette tendance s'explique par la nécessité de soutenir les entreprises privées déficitaires. Dans certains pays, le secteur public est le principal participant à l'industrie manufacturière et assure plus de la moitié de la production de ce secteur. Cependant, de nombreuses entreprises publiques ont enregistré des pertes considérables sous l'effet de facteurs tels que la pléthore du personnel, des prix trop peu élevés pour leurs produits et une gestion inefficace. Trop souvent, ils n'ont pas été considérés comme des entreprises commerciales devant couvrir leurs frais et rentabiliser l'investissement, mais comme des organisations sociales conçues pour offrir des emplois et des services. Dans d'autres pays, des industries qui étaient auparavant "Nationalisées" ont même été restituées à leurs anciens propriétaires (étrangers).

10. Le secteur manufacturier de la sous-région est concentré dans les grandes villes ou autour de celles-ci. Il n'a généralement que peu d'impact ou pas d'impact du tout sur le développement rural. En fait, le secteur manufacturier vise pour l'essentiel à satisfaire les besoins d'une partie comparativement modeste de la population urbaine, alors même que la grande majorité de la population, soit 80 pour cent, vivent dans les zones rurales.

11. Le secteur manufacturier de la sous-région est pour l'essentiel à base de produits importés et n'est que très faiblement lié à l'agriculture et aux autres secteurs économiques. Le secteur manufacturier ne représente qu'une faible partie de l'économie de la sous-région, aussi bien en termes absolus que du point de vue de sa contribution au produits national brut. En 1970, la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier ne représentait en moyenne, en prix constants de la même année, que 7 pour cent du PNB de la sous-région contre 9,5 pour cent du PNB de toute l'Afrique. En 1980, elle représentait 8 pour cent du PNB de la sous-région contre 9,8 pour cent du PNB de l'ensemble de la région. Ces moyennes cachent les disparités entre les résultats obtenus par les différents pays de la sous-région, comme on peut le voir au tableau ci-après.

Evolution de la part du secteur manufacturier dans le PNB de la
sous-région de l'Afrique centrale
(pourcentage)

	<u>1970</u>	<u>1980</u>	projection <u>1985</u>
Angola	5,2	4,9	3,2
Burundi	6,8	7,8	5,0
Cameroun	10,0	9,1	11,4
République Centrafricaine	13,1	14,0	10,5
Tchad	5,5	5,2	7,0
Congo	6,6	5,2	6,9
Guinée équatoriale	3,8	4,2	5,0
Gabon	4,2	10,2	9,2
Rwanda	3,5	12,2	13,45
Sao Tomé et Príncipe	4,8	5,2	-
Zaire	7,6	6,5	6,0

Source: Commission Economique pour l'Afrique, Division de la statistique.

12. L'industrialisation de la sous-région est entravée par un certain nombre de contraintes, y compris l'approvisionnement inadéquat en matières premières résultant à la fois des mauvais résultats de l'agriculture et de l'échec du développement des ressources minières, qui continuent d'être exportées sans être transformées. Outre ces facteurs, les contraintes qui pèsent sur l'industrie de la sous-région sont notamment les suivantes:

- (a) L'approvisionnement insuffisant en matières premières indispensables pour les industries nationales dont les activités sont imitées aux marchés nationaux;
- (b) L'insuffisance des devises, qui restreint la possibilité de se procurer des facteurs de production à l'extérieur tels que pièces de rechange, matières premières, produits intermédiaires, connaissances et savoir faire techniques et services;

- (c) L'absence d'une main d'oeuvre capable non seulement de mener à terme des cycles complets de projets, y compris la planification, la mise en oeuvre et le fonctionnement, mais aussi de négocier l'acquisition de techniques et l'obtention de capitaux;
- (d) L'insuffisance des ressources financières nationales et des investissements étrangers dans l'industrie;
- (e) Le manque ou l'insuffisance des infrastructures notamment des moyens de transport et de communications ainsi que l'énergie;
- (f) L'inefficacité des mesures opérationnelles visant à mettre les ressources en commun et à créer des industries de base aux niveaux multinational et sous-régional;
- (g) Accès difficile à la technologie et développement inadéquat de celle-ci, d'où l'incapacité de se mesurer avec la concurrence sur les marchés internationaux des produits semi-finis et finis;
- (h) La faible priorité accordée par les gouvernements à l'industrie lors de l'attribution des capitaux et de l'élaboration des politiques, des programmes et des projets de développement.

13. Il résulte de ce qui précède que les pays de la sous-région sont fortement tributaires de sources extérieures pour se procurer les moyens nécessaires à leur industrialisation, dont le modèle continu d'être ouvert vers l'extérieur.

L'industrialisation, les stratégies et les politiques de la sous-région

14. Au fil des années, les politiques d'industrialisation de la sous-région ont été principalement orientées vers la promotion de produits de substitution aux importations et la fabrication de biens de consommation. Bien que la substitution des importations ne soit pas foncièrement mauvaise, il faudrait éviter qu'elle repose sur l'importation des matières premières et des composantes et se réduise souvent à une simple opération d'assemblages ne contribuant pas à la valorisation des ressources locales ni au développement de potentialités technologiques. Ainsi dans la plupart des pays la création

des industries substitution n'a pas permis de soutenir le développement agricole ni d'établir des liens efficaces entre les différents secteurs de l'économie. Au contraire, elle a contribué à aggraver la fragilité des économies nationales, déjà extrêmement vulnérables aux fluctuations des prix de matières premières et des produits finis importés.

15. Ces politiques ont eu pour effet de perpétuer l'état de dépendance de la sous-région par rapport aux sources extérieures tandis que la création d'industries de substitution aux importations à forte densité de capitaux (avec un coût unitaire de l'investissement élevé et sans rapport avec le patrimoine naturel de la sous-région) a entraîné une distorsion de la structure des coûts. Dans de nombreux cas, les coûts de la production nationale sont plus élevés en devises que le coût de l'importation des produits finis. En outre, la situation économique de la sous-région s'est détériorée à la suite de la sortie de capitaux de la sous-région vers les pays développés pour l'importation de produits de base et de techniques, pour le rapatriement des dividendes et pour la rémunération des consultants.

La coopération industrielle au niveau sous-régional

16. La situation économique actuelle exige que soient opérés des changements structurels fondamentaux et que l'on cesse de planifier, comme on a l'habitude de le faire, de manière fragmentaire et en se préoccupant avant tout d'arrêter des stratégies du substitution à l'importation. La coopération industrielle au niveau sous-régional aiderait à surmonter ces contraintes économiques qui pèsent sur l'industrialisation du fait que les marchés sont restreints et les ressources financières insuffisantes et que les pays, pris individuellement, ne peuvent pas disposer de tous les moyens techniques et de toute la main d'oeuvre dont ils ont besoin pour créer certaines industries. Etant donné que la plupart des pays de la sous-région ne disposent ni de toutes les matières premières nécessaires à la création de certaines industries ni des marchés pour absorber la production prévue, la coopération industrielle permettrait à ces pays de déployer leurs ressources de manière à en tirer le plus grand avantage possible.

17. La coopération industrielle garantirait également aux producteurs de matières premières de la sous-région l'accès au marché sous-régional plus vaste, assurant ainsi une utilisation optimale des ressources naturelles,

qu'elles fussent agricoles, minières ou autres, ainsi que l'apport de capacités industrielles dans chaque pays. Elle conduirait également à l'intégration économique des pays de la sous-région et permettrait de progresser dans la création d'une base de développement autosuffisante et auto-entretenu, qui sont des éléments clés du programme de la Décennie. Les mesures devant être prises par chaque pays, depuis l'identification de projets moteurs aux niveaux national et sous-régional à l'évaluation détaillée des besoins financiers, sont exposées en détail dans le programme de la Décennie.

Les accords institutionnels dans la sous-région

18. Parmi les divers dispositifs de coopération industrielle multilatérale et bilatérale dans la sous-région de l'Afrique centrale, les trois organes de coopération économique multilatérale les plus importants sont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

19. Composée des 11 pays de la sous-région, la Communauté a été instituée en octobre 1983, son objectif principal étant de promouvoir le développement économique autosuffisant et autoentretenu de la sous-région, de manière à satisfaire les besoins des peuples et à réduire la dépendance excessive des pays concernés à l'égard de l'extérieur. Comme l'indiquent le Traité et le Protocole IX sur la coopération industrielle, la Communauté économique a accordé une haute priorité à l'industrie. Elle a mis l'accent sur la création d'industries multinationales fondées sur la mise en valeur des ressources locales de manière à stimuler un développement économique reposant sur le double principe de l'autosuffisance et de l'auto-entretien, conformément à la stratégie énoncée dans le Plan d'action de Lagos. Les sous-secteurs prioritaires sont les industries de base: sidérurgie, biens d'équipement, constructions mécaniques, engrais, produits pharmaceutiques, pesticides et pétrochimie. Un certain nombre de projets industriels multinationaux ont déjà été conçus dans la sous-région, dans le cadre d'organismes tels que l'UDEAC, la CEPGL et les MULPOC (Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets) de Yaoundé et de Gisenyi.

L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC)

20. L'UDEAC, dont les membres sont le Cameroun, le Tchad, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine, a été fondée en 1964, ses objectifs étant le renforcement de la solidarité régionale, la création d'un marché commun, l'élimination des barrières commerciales et le relèvement du niveau de vie des peuples de la région. Dans le domaine de l'industrialisation, le traité de l'UDEAC stipule trois objectifs de coopération: harmonisation des politiques industrielles, répartition équitable des coentreprises et coordination des plans sectoriels de développement industriel. Ces plans visent à promouvoir la croissance, la spécialisation et la diversification de l'industrie, l'exploitation optimale des ressources existantes, l'accroissement de la productivité et l'utilisation efficace des facteurs de production, la réalisation d'économies d'échelle, une distribution équitable des bénéfices et un développement régional équilibré.

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)

21. La communauté, qui englobe le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, a été fondée en 1976. Parmi ses objectifs économiques figurent la promotion de la coopération pour la conception, la formulation, la préparation et la mise en oeuvre de coentreprises et d'autres activités dans divers secteurs économiques, dont l'industrie, de manière à répondre aux besoins des peuples de la région et à assurer l'exploitation optimale des ressources naturelles des Etats membres. Un certain nombre de projets industriels ont déjà été réalisés et de nouveaux projets identifiés, et l'on étudie l'agrandissement et la réorganisation de certaines entreprises nationales en vue de leur conférer un caractère communautaire.

22. La création de la CEEAC, de l'UDEAC et de la CEPGL, dont les objectifs sont tout à fait conformes à ceux du Plan d'action de Lagos, de l'Acte final de Lagos et du programme de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique, non seulement reflète l'engagement politique des Etats membres, mais encore jette les bases du développement intégré de la sous-région de l'Afrique centrale.

23. Tout ce qui précède porte à croire que la volonté d'intensifier la coopération industrielle existe. Une communauté d'Etats comme la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL doit cependant prendre des mesures plus concrètes que jusqu'ici pour stimuler le développement économique en acquérant un sens de l'interdépendance plus aigu que ne le donnent normalement d'autres formes de coopération internationale. Il existe aussi des signes selon lesquels l'absence de progrès est surtout imputable à des facteurs comme une volonté politique insuffisante et l'inadéquation des moyens disponibles pour exécuter les décisions, ce dont témoignent notamment une infrastructure industrielle et des institutions auxiliaires rudimentaires, l'absence d'engagements concrets et d'efforts coordonnés pour surmonter quelques-uns au moins des problèmes structurels et politiques découlant de l'action d'industrialisation nationale menée depuis l'accession à l'indépendance. Les efforts que l'on fait actuellement pour accroître le degré d'industrialisation de la sous-région grâce à des actions au niveau communautaire doivent tenir compte de ces facteurs.

La Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)

24. En proclamant les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies et la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont voulu souligner l'importance du développement industriel pour la croissance économique rapide, le développement général et le relèvement du niveau de vie de la population africaine. Le programme de la Décennie, qui a été adopté par les ministres africains de l'industrie et approuvé par les Chefs d'Etat de l'OUA ainsi que par les organismes délibérants de la CEA et de l'ONUDI, repose sur le principe de l'autosuffisance et du développement autocentré. Il suppose que les pays ou sous-régions sont en premier lieu appelés à prendre les initiatives et à définir les stimulants nécessaires pour donner une assise solide à une stratégie de développement intégré propre à stimuler la croissance économique autosuffisante et autocentrée. Pour résoudre les problèmes complexes qu'implique ce programme, il faut faire preuve de détermination, surtout au niveau national, puisque le succès ou l'échec du programme dépend en dernier lieu des pays mêmes. Il dépend aussi de l'adoption d'une stratégie de développement industriel intégré, articulée avec les autres secteurs de l'économie et conforme aux aspirations et aux plans de développement nationaux.

25. L'exécution du programme suppose aussi une mobilisation et valorisation accrues des ressources nationale, une étroite coopération à l'échelle sous-régionale et régionale, surtout pour ce qui est des questions relatives au commerce, aux transports, à la technologie et à la formation, et une assistance bilatérale et multilatérale substantielle des pays extérieurs à la région.

26. Sur le plan national, les pays doivent identifier des projets industriels et auxiliaires moteurs, tels qu'ils sont définis dans le programme de la Décennie, et porter l'attention voulue à l'expansion de l'infrastructure matérielle, aux mécanismes institutionnels, à la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée, à la technologies, aux matières premières et autres ressources disponibles sur place. L'analyse exacte des besoins financiers et la création de liens intersectoriels sont elles-aussi considérées comme prioritaires.

27. Sur le plan sous-régional, il faut élaborer un programme de complémentarité industrielle de projets moteurs, qui prenne en compte la dotation en ressources et les possibilités d'actions communes, pour utiliser au mieux les ressources - peu abondantes - disponibles pour les investissements et élargir les débouchés. Pour ce faire, il faut identifier des projets industriels moteurs susceptibles de déboucher sur la création d'entreprises industrielles multinationales auxquelles participeraient deux pays ou plus. La mise en place d'un système d'information faciliterait la coopération intra-africaine notamment dans les domaines de la formation, de l'énergie, de l'harmonisation des échanges et de l'élimination des obstacles commerciaux. Il faut avant tout renforcer les institutions sous-régionales existantes pour promouvoir la coopération industrielle au niveau sous-régional et stimuler les activités des organismes nationaux dans le secteur industriel.

CHAPITRE II

PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE CENTRALE

28. L'avènement de la Décennie a conduit une nouvelle impulsion à la coopération sous-régionale. Répondant à la nécessité de promouvoir la coopération sous-régionale, un groupe d'experts s'est réuni à Bangui, République centrafricaine, du 18 au 22 février 1984. La réunion était

organisée par l'ONUDI, en coopération avec l'OUA, la CEA, l'UDEAC et le Gouvernement du pays hôte. Les experts ont adopté un programme initial intégré de promotion industrielle (document ID/WG.414/3/Rev.1) pour lequel ils ont sélectionné des projets industriels prioritaires propres à resserrer la coopération au niveau sous-régional. Ils ont également étudié les modalités d'exécution des projets retenus.

29. Outre les Etats de la sous-région, les institutions et organisations suivantes s'étaient fait représenter à la réunion: Banque Africaine de Développement (BAD), Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), l'Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle, l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne, l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT), l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), les Centres Multinationaux de Programmation et d'Exécution de Projets de Yaoundé et de Gisenyi (MULPOC), l'Union Africaine de Chemins de fer (UAC), l'Organisation de l'Unité Africaine et la Commission Economique de l'Afrique.

Sous-secteurs moteurs prioritaires

30. Le choix des projets à inclure dans le programme sous-régional a été dicté par la priorité à donner à ceux qui contribuaient, directement ou indirectement, à l'autosuffisance de la sous-région en matière de production alimentaire, ainsi qu'à ceux qui avaient des effets d'entraînement en amont et en aval. A cet égard, et pour s'assurer un appui politique plus ferme, les experts ont voulu axer la stratégie pour la sous-région sur les projets agro-industriels ou liés à l'agriculture qui avaient déjà été élaborés par les organisations intergouvernementales. Cette stratégie supposait que certains sous-secteurs complémentaires qui fournissent les facteurs de production nécessaires à ces projets soient tout aussi prioritaires. C'est ainsi que les experts ont retenu pour le programme intégré les grands sous-secteurs suivants:

(a) Agro-industries

Il fallait que les ressources aillent en priorité à ce sous-secteur pour que l'on puisse satisfaire les besoins essentiels des populations et progresser vers l'autosuffisance en réduisant les importations nécessaires à la production et en fournissant les facteurs de production disponibles sur place en quantités suffisantes. Le programme sous-régional prévoyait une transformation accrue des produits agricoles

et une production et une utilisation accrues des engrais, pesticides et machines agricoles (pour favoriser la production agricole). Il mettait également l'accent sur la nécessité de créer les installations de transformation, entreposage et conservation voulues.

(b) Industrie métallurgique

La sous-région est riche en minéraux métalliques et autres qui ne sont que partiellement exploités. Au mieux, les quelques minéraux exploités sont exportés tels quels ou à peine transformés. Ce sous-secteur pourrait être l'une des principales qu'elle consacre actuellement à l'importation de toute une gamme des produits métalliques transformés. Il pourrait aussi devenir la base d'industries de toute sorte productrices de biens destinés à la consommation locale et à l'exportation. Il n'est donc pas surprenant que le développement de ce sous-secteur soit affecté d'un degré de priorité élevé dans le programme sous-régional, s'agissant en particulier de développement et/ou de la réhabilitation des aciéries et des industries du cuivre et de l'aluminium. Les experts ont aussi jugé très important de recourir à la coopération pour développer ces industries, étant donné le coût élevé de la technologie en jeu et la nécessité de s'assurer les marchés voulus.

(c) Industries chimiques

Le programme sous-régional a mis en relief la nécessité de mettre en place les installations voulues pour la production de certains produits prioritaires, comme les engrais et les pesticides, sans lesquels il est impossible d'améliorer les rendements agricoles, de même que des produits pétrochimiques, et d'autres produits chimiques et pharmaceutiques, en particulier ceux que l'on peut fabriquer à partir de ressources locales et extraits de plantes médicinales. Ici encore, on a insisté sur la nécessité de coopérer et de constituer des sociétés multinationales afin de pouvoir mobiliser des ressources dans toute la sous-région.

(d) Industries mécaniques

Il a paru essentiel de promouvoir les industries mécaniques qui favorisent le développement des techniques et fournissent les machines, l'équipement, les pièces de rechange et les ensembles d'éléments nécessaires à toutes les activités économiques et sociales pour le développement du secteur agricole.

(e) Industries des matériaux de construction

Ces industries qui satisfont des besoins essentiels comme le logement et la mise en place de l'infrastructure sont étroitement liées aux autres sous-secteurs de l'économie. Les experts ont donc prévu avec le programme sous-régional la production accrue de certains matériaux stratégiques comme le ciment et ils ont mis l'accent sur la nécessité de chercher à utiliser davantage les matières premières locales.

31. L'accession à l'autosuffisance et à une industrialisation auto-entretenu est l'idée-force qui a présidé à la détermination et à la sélection des projets moteurs dans ces secteurs prioritaires. Tout projet

retenu doit donc viser la satisfaction des besoins nationaux essentiels, concourir au développement des autres secteurs de l'économie et favoriser l'exploitation des moyens requis disponibles sur place. Bref, ils doivent permettre d'utiliser efficacement toutes les ressources naturelles locales, être fortement liés aux industries en place, être créateurs d'emplois et servir à diffuser les connaissances qu'il convient d'observer aussi bien au niveau national qu'au niveau sous-régional. A longue échéance, une politique allant dans ce sens doit non seulement favoriser l'industrialisation, mais aussi accélérer la production locale d'apports nécessaires aux autres secteurs et conduire à l'implantation progressive d'industries de biens d'équipement dans la sous-région. Les critères qui régissent la sélection des projets sous-régionaux étudiés et approuvés à la réunion de Bangui et à l'exécution desquels les ministres africains de l'industrie ont souscrit, sont reproduits à l'annexe I du présent document.

32. Les experts ont aussi examiné assez en détail le concept d'industrie motrice exposé dans le Programme de la Décennie et l'ont incorporé à la stratégie de base du programme initial. Ils ont tenu compte de facteurs comme l'existence de marchés, de matières premières et de moyens de formation, les possibilités de participation au capital et la présence de cadres de gestion - tout cela à l'échelle locale. Ils ont aussi décidé d'évaluer les projets retenus au regard tant de l'évolution des besoins et des priorités de la sous-région que de Programme de la Décennie.

Domaines et services pour appuyer le développement industriel

Agriculture

33. Bien que l'agriculture demeure toujours la source principale d'emploi, d'alimentation, de matières premières industrielles et de devises pour la majorité des pays de la sous-région, sa baisse récente a dû être comensée par d'importantes importations de denrées alimentaires qui ont contribué à accroître la sortie des réserves en devises déjà limitées. Le rendement fluctuant dans le secteur agricole est dû aux aléas du climat, en particulier la sécheresse, les invasions de criquets, les politiques de prix inadéquates, les méthodes culturales rudimentaires et les problèmes liés à l'accès et la distribution des intrants agricoles. D'autres difficultés dans la sous-région sont la perte de bétail et la désertification qui gagne du terrain,

aboutissant au fait alarmant, à savoir que la sous-région est incapable de se nourrir. Les importations totales de céréales en 1980 avoisinent les 3,4 millions de tonnes, coûtant 830 millions de dollars, dont 15 % à la Zambie, suivie de l'Ethiopie, du Kenya, du Mozambique et de la Tanzanie. Cette croissance abrupte de l'importation des céréales vers la sous-région est contraire à la notion d'autosuffisance contenue dans le Plan d'action de Lagos.

34. En outre, le fait de négliger l'agriculture a conduit à la pénurie des devises et à la réduction d'un surplus d'investissement, si bien que beaucoup d'industries connaissent présentement des difficultés pour obtenir les pièces détachées importées, ou pour trouver les sources de financements suffisants pour leurs investissements. On doit remédier à cette situation afin de changer les rapports négatifs actuels entre l'industrie et l'agriculture, en rapports positifs, pour que l'industrie et l'agriculture croissent en harmonie.

Energie

35. La plupart des pays de la sous-région dépendent du pétrole importé^{1/} pour subvenir à leurs besoins énergétiques en particulier dans les secteurs des transports et de l'industrie. Certains, en particulier ceux qui font partie de la SADCC, disposent du pétrole et d'autres importantes sources d'énergie, en particulier l'énergie hydro-électrique (bien que celle-ci soit toujours sous-exploitée), de même que de sources d'énergie renouvelable, dont l'exploitation nécessite d'importants investissements qui dépassent les disponibilités des pays pris individuellement. Etant donné cette situation, on prévoit que la sous-région continuera de dépendre du pétrole en tant que source principale d'énergie et ceci nécessite l'intensification de la coopération dans le développement et dans l'utilisation des ressources énergétiques de la sous-région.

^{1/} La capacité locale de raffinage est limitée et la majorité du pétrole brute produit localement est exportée.

Ressources en eau

36. La sous-région dispose d'abondantes ressources en eau provenant de nombreux lacs et rivières ainsi que de l'océan. Si elles étaient bien exploitées ces ressources en eau pourraient fournir des zones appropriées pour le développement de complexes industriels de même que des systèmes d'irrigation.

Commerce

37. Le commerce entre les pays de la sous-région est négligeable comparé au commerce total avec les pays extérieurs à l'Afrique. Les facteurs ayant contribué à ce faible volume commercial dans la sous-région sont les suivants:

- (i) Sous-utilisation des services de la chambre de compensation de l'Afrique centrale du fait notamment de la non-participation de certains états de la sous-région à celle-ci et du manque d'informations nécessaires au niveau des opérateurs économiques;
- (ii) Insuffisance des moyens de communication;
- (iii) Pénurie et/ou manque d'information sur le marché et les produits manufacturés dans la sous-région;
- (iv) Présence de barrières tarifaires et non-tarifaires destinées à la protection des marchés locaux;
- (v) Inefficacité et manque de coopération entre institutions telles que les Chambres de Commerce;
- (vi) Manque d'excédents des produits manufacturés pour l'exportation;
- (vii) Manque de complémentarité dans les productions des pays de la sous-région.

Cependant ces obstacles peuvent être surmontés et l'interdépendance économique entre les pays de la sous-région encouragée par l'intermédiaire de groupements économiques comme la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL. Les organisations intergouvernementales et les gouvernements de la sous-région ont mis l'accent sur le développement du commerce à l'intérieur de la sous-région et de nombreux accords bilatéraux ont été conclus à cet effet entre les pays de la sous-région.

Transports et communications

38. Les infrastructures des transports et communications dans la sous-région doivent être renforcées, car fondamentales pour accélérer le processus et promouvoir le programme d'intégration industrielle de la sous-région. Le constat de la situation actuelle en matière de transports et communications fait apparaître maintes contraintes qui constituent des goulots d'étranglement et entravent l'intégration des économies des pays de la sous-région. Ces contraintes sont caractérisées par:

- (i) l'extraversion du système actuel qui ne répond pas aux besoins locaux, étant essentiellement conçu en fonction des besoins extérieurs;
- (ii) l'isolement relatif dans lequel se trouvent encore les Etats Membres en raison de l'insuffisance de liaisons inter-Etats (manque, Interconnection des différents réseaux de transports, ferroviaires et routiers notamment);
- (iii) les difficultés d'exploitation du système actuel, difficultés liées au mauvais entretien et à la vétusté des infrastructures (routes, chemins de fer, ports fluviaux, ports maritimes, aéroports) et des équipements;
- (iv) la pénurie de main d'oeuvre qualifiée;
- (v) le manque de coordination des différents modes de transports et les distortions dans la tarification qui engendrent des effets négatifs sur les échanges inter-Etats; etc.

39. Le système de transports et des communications, de par sa nature extravertie, a besoin d'être amélioré et ses distorsions corrigées en vue de réduire la dépendance des pays de la sous-région vis-à-vis de l'extérieur. La construction et l'équipement de certaines infrastructures ponctuelles comme les ports maritimes, de par leurs coûts relativement élevés et leur incidence sur les autres modes de transports, rendent indispensable leur développement et leur utilisation conjoints et des initiatives sous-régionales sont nécessaires en vue de rationaliser l'exploitation des différents services de transports et de communications au niveau sous-régional, dans le sens des orientations qui se dégagent du Plan d'Action de Lagos et du Programme de la Décennie des Nations Unies pour les Transports et Communications en Afrique.

Ressources humaines

40. L'exécution du programme intégré de promotion industrielle à l'instar de celle du programme de la Décennie, dépend du développement des ressources humaines aux différents niveaux du processus d'industrialisation, allant des organes de décision et des entrepreneurs industriels, à la main-d'oeuvre spécialisée, en passant par les technologues et les techniciens. La sous-région dispose de ressources humaines suffisantes, cependant il manque leur formation et leur spécialisation. Les programmes universitaires ne correspondent pas aux besoins industriels, comme il en est de même des possibilités de formation professionnelle, ce qui fait qu'il n'existe qu'un nombre infinitésimal de programmes qui correspondent aux besoins des secteurs prioritaires, des domaines d'appui et des services. Ceci ne fait simplement que perpétuer la dépendance vis-à-vis des techniciens expatriés.

41. Bien que les infrastructures pour l'éducation nécessitent une extension, des améliorations plus immédiates peuvent être obtenues en rationalisant les programmes actuels et en renforçant leurs liens avec l'industrie. De nouvelles formes d'éducation intéressant la population rurale et les femmes, de nouveaux procédés d'enseignement/apprentissage, et surtout la reconnaissance de la science et de la technique comme les composants fondamentaux dans l'industrialisation autosuffisante et auto-entretenu, tout cela est indispensable pour le développement effectif des ressources humaines.

Mobilisation des ressources financières

42. L'exécution des projets auxquels se réfère le programme sous-régional nécessitera des investissements importants, qui constituent un facteur fondamental déterminant le processus global de production, le transfert et le choix des technologies, la sélection des produits, le régime des entreprises et surtout le pouvoir de négociation vis-à-vis du monde extérieur. Dans la plupart des pays de la sous-région l'investissement pour les ressources locales est inadéquat et le problème est encore aggravé par l'état souvent précaire de la balance des paiements, des finances et de budgets publics, ainsi que par le faible niveau des transactions, surtout dans le secteur agricole. Il serait donc souhaitable que les gouvernements et les institutions financières de la sous-région, mobilisent les ressources financières internes par une multiplicité de mesures, fiscales et autres,

visant notamment à stimuler l'épargne et l'investissement. Ces mesures devraient avoir pour contrepartie des dispositions institutionnelles, par exemple la création ou le renforcement de banques nationales ou sous-régionales de développement industriel. Une attention particulière devrait être accordée à une meilleure préparation des projets bancables et des études de factibilité. L'Assistance des organisations internationales telles que l'ONUDI est sollicitée.

Technologie

43. La création des industries motrices figurant dans le programme exigera un apport important de techniques. En conséquence, trois grandes questions devront être prises en considération. Premièrement, subordonner le développement industriel de la sous-région à l'apport des techniques ne peut réussir que si les gouvernements adoptent des mesures appropriées: dans ces conditions, la politique et la planification en matière de techniques deviennent des éléments importants. Deuxièmement, chaque pays doit développer ces capacités d'assimilation avant de sélectionner, d'acquérir, d'adapter, d'absorber ou de mettre au point de nouvelles techniques industrielles. Cette adaptation suppose, entre autres choses, la création d'institutions techniques et la formation technique et industrielle de la main-d'oeuvre. Troisièmement, le choix des techniques appropriées a une importance capitale parce que toute erreur entraînerait sans nécessité de grosses dépenses et donnerait un tout autre caractère au développement.

44. Il convient de noter que la plupart des pays de la sous-région n'ont pas le personnel voulu, tant en quantité qu'en qualité, pour évaluer, acquérir, adapter, diffuser et absorber des techniques étrangères, entreprise extrêmement complexe et délicate. Seuls quelques rares pays ont pris des mesures pour mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires à la promotion du développement et à l'amélioration de techniques locales, ou à l'acquisition et aux règles applicables aux techniques étrangères. Dans beaucoup de pays, les organismes officiels et les entreprises privées ont été mal conseillés ou livrés à eux-mêmes quand il a fallu décider s'il était ou non nécessaire d'investir dans les techniques. C'est pourquoi ils ont acquis des installations ou des produits défectueux qui avaient été remis à neuf ou vendus à un prix excessif, des techniques inadaptés à leurs possibilités en main-d'oeuvre, en capital ou en ressources, ou des procédés inadaptés aux

matières premières ou à l'environnement locales. Des mesures devraient être prises pour remédier à ces imperfections, et notamment les suivantes:

(i) politiques inadéquates en matière d'achats et de marchés; (ii) manque d'information sur les sources et les prix des grands facteurs de production et des techniques; et (iii) méthodes incohérentes pour la négociation et la conclusion des marchés. En conséquence, il convient d'insister particulièrement sur la maîtrise de l'évaluation, de la sélection et du transfert des techniques, ainsi que sur leur acquisition en suivant des politiques et de méthodes appropriées.

Infrastructure institutionnelle dans l'industrie

45. La bonne exécution du programme sous-régional exigera dans l'industrie la mise en place d'une infrastructure institutionnelle efficace qui, pour le moment, fait défaut dans la plupart des pays. Certaines institutions existent à l'échelon national, mais elles suffisent rarement à s'acquitter de toutes les fonctions qu'exige un grand progrès. Ces fonctions sont décrites dans la section du programme consacré aux projets multinationaux de soutien (voir paragraphe 85), et une distinction peut être faite entre: (i) les institutions chargées plus particulièrement de l'organisation des approvisionnements en matières premières, y compris l'énergie, de la fourniture des facteurs de production et de la commercialisation; et (ii) les institutions fournissant des services d'appoint, tels que l'information, la banque et institutions fournissant des services d'appoint, tels que l'information, la banque et l'assurance, l'essai des matières et des produits, ainsi que l'élaboration de projets.

Stratégie d'exécution

46. Il convient maintenant de rappeler certaines des conditions d'exécution du programme adopté à la réunion de Bangui, qui ont été nettement soulignées:

- Déterminer clairement les sous-secteurs ou domaines prioritaires. La faiblesse des ressources disponibles rend indispensable la sélection et l'établissement d'un ordre de priorité;
- Faire des études détaillées de préinvestissement et promouvoir l'investissement pour mobiliser les moyens de financer l'investissement nécessaire à l'exécution des projets. A cet égard, les experts ont souligné le rôle des institutions

financières dans le financement ou la mobilisation de ces ressources;

- Accorder la priorité aux projets mis au point par les organisations intergouvernementales, car celles-ci bénéficient d'un appui politique assez ferme;
- S'accorder sur un programme intégré, réaliste et bien articulé, auquel doivent correspondre des propositions concrètes concernant sa mise en oeuvre;
- S'agissant des pouvoirs publics, incorporer les aspects pertinents du programme dans les plans nationaux de développement et créer des comités nationaux de coordination ainsi que des centres opérationnels pourvus du personnel et des moyens financiers nécessaires;
- Tenir compte du court et du long terme dans la préparation et l'exécution du programme;
- S'agissant du pays dans lequel il a été convenu de réaliser un projet, jouer efficacement son rôle de chef de file;
- Intensifier les consultations entre pays, organisations intergouvernementales et autres institutions sous-régionales intéressées, pour aboutir à des négociations véritables sur chaque projet;
- Encourager la participation du secteur privé;
- Créer des mécanismes sous-régionaux (comités sous-régionaux et sous-sectoriels) pour suivre et évaluer l'exécution du programme et des projets à tous les stades;
- S'agissant des organisations intergouvernementales, bien remplir le rôle crucial qu'elles doivent jouer dans la coordination.

CHAPITRE III

EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PROGRAMME

INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

47. Le Programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique centrale adopté à la réunion sous-régionale de février 1984 comportait 24 projets d'investissement dans cinq domaines moteurs stratégiques et 13 projets d'appui pour la mise en place des institutions et de l'infrastructure, la formation de la main-d'oeuvre et d'autres secteurs. On trouvera à l'annexe II le détail de l'état d'avancement du programme initial. La colonne 4 indique le délai adopté à la réunion de Bangui pour la mise en oeuvre, lors

que la collone 5 décrit le progrès achevé depuis janvier 1984. Il apparaît donc qu'aucun des 28 projets d'investissement n'a atteint le stade de la mise en oeuvre, bien que plusieurs pays et promoteurs de projets aient pris un ensemble d'actions de suivi depuis la réunion de Bangui. Une action significative a cependant été prise en relation avec les 13 projets d'appui compris dans le programme initial.

Entraves à la mise en oeuvre du programme intégré

48. Dans l'ensemble, la mise en oeuvre du Programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique centrale a très peu progressé. Ceci est dû à un nombre de raisons. Certains des projets ne correspondaient pas aux priorités nationales et n'avaient pas été pensés avant soumission. Beaucoup ont été soumis sous l'impulsion du moment, en donnant peu d'attention aux exigences de l'intégration ou aux implications et problèmes de la mise en oeuvre. Ils ont donc souvent été soumis sans que des études préliminaires et tous les chiffres voulus soient fournis, et une réflexion sérieuse n'a pas été accordée à l'évaluation de certains projets. La sélection et le lieu d'implantation des projets ont obéi à des considérations autres qu'économiques, rendant par là la mobilisation de financement difficile. En outre, les communications entre les pays membres et les organisations intergouvernementales laissent beaucoup à désirer; il faut prendre des mesures pour améliorer les communications entre pays et éviter les temps morts. Enfin, même au niveau national, il faut améliorer les communications et la coordination entre les divers ministères et autres autorités responsables.

Entraves au niveau national

49. Presque toutes les stratégies et politiques économiques et industrielles ont durement subi le contrecoup de certains des problèmes suivants, parfois de tous:

- Problèmes tenant à la balance des paiements en raison desquels ont très souvent manqué presque tous les facteurs de production industriels importés nécessaires;
- Etroitesse des marchés et impossibilité pour les produits industriels de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés étrangers en raison des coûts élevés et du facteur qualité;

- Coût élevé de l'énergie, en particulier du pétrole;
- Sécheresse prolongée qui a réduit les activités dans le secteur agricole et détruit les quelques sources locales d'intrants;
- Pénuries alimentaires qui, à des degrés divers, ont menacé certains pays de famine;
- Crise due à la dette extérieure;
- Nécessité de maintenir la stabilité politique;
- Gestion médiocre d'un secteur public régulièrement pléthorique, qui a aussi touché des domaines qu'il vaut mieux laisser au secteur privé.

50. Les stratégies et politiques adoptées ne sont pas directement liées au programme sous-régional ou à ses objectifs. Même, bien des politiques protectionnistes vont à l'encontre de politiques sous-régionales convenues. Cependant, en raison de l'assistance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) et de l'effet de rouleau compresseur qu'a eu la crise provoquée par la dette, bien des politiques et stratégies d'abord axées sur le développement sont rapidement réorientées et prévoient des mesures correctives. Dans presque tous les pays, les politiques adoptées visent à modifier la structure de l'économie pour accentuer l'importance de l'agriculture et du développement rural et axer le secteur industriel sur l'exploitation des ressources plutôt que sur le remplacement des produits d'importation. Tous les pays de la sous-région ont pris des mesures propres à attirer l'investissement étranger.

51. L'expérience acquise au fil des ans montre que le succès de ces mesures ne dépend pas de l'importance des avantages consentis; en fait, l'existence d'une infrastructure, des perspectives et un environnement économiques d'ensemble, le profit à tirer d'un projet en soi et, surtout, la stabilité du pays sont des attraits plus puissants. Les conditions de faveur offertes sous forme de protection peuvent engendrer l'inefficacité et la production de biens non compétitifs. Malheureusement, quelques pays seulement ont pris des mesures hardies pour rationaliser leur service public de façon qu'il fonctionne plus efficacement et ont élaboré des stratégies de formation du personnel, en particulier pour la gestion, à tous les niveaux.

52. Bien que les projets soumis à la réunion de Bangui aient figuré dans les plans nationaux, il ne semble pas qu'il y ait eu de consultations sur la

planification, les politiques et les stratégies de développement. Il est fort regrettable qu'aucune des mesures correctives formulées par la Banque mondiale ou le FMI dans certains pays de la sous-région ne mentionne les politiques et stratégies sous-régionales ou n'en tienne compte, pas plus que de l'établissement de liens entre les divers sous-secteurs de la sous-région. Dans chaque cas, le point de vue reste strictement limité à l'économie du pays en cause telle qu'elle est apparue à l'époque de l'examen.

53. En relation avec ce qui précède, il est aussi à noter que la tendance actuellement observée est celle du désengagement des Etats de l'investissement direct dans les activités pouvant être menées par les opérateurs privés. Ainsi, une sorte de moratoire de fait est imposé aux nouvelles créations d'entreprises publiques et la priorité est accordée à la réhabilitation des projets existants pour lesquels les analyses démontrent qu'une fois réhabilités, ces projets pourraient attendre des rentabilités économiques et financières satisfaisantes.

54. La dépression économique qui frappe actuellement presque tous les pays de la sous-région est aussi la principale raison qui a empêché de prendre rapidement les mesures propres à promouvoir les projets industriels sous-régionaux. Pour certains pays, les fonds sont tout simplement inexistantes. Dans les pays frappés par la sécheresse, la totalité des maigres ressources est consacrée à l'alimentation et à l'agriculture.

Contraintes au niveau sous-régional

55. Au niveau sous-régional, un certain nombre de politiques et stratégies industrielles ont été adoptées sous les auspices de la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL. Elles ont trait aux domaines prioritaires de la coopération et de l'élaboration de projets; au niveau de participation au capital social; à la mobilisation de la population en faveur de l'intégration; enfin, à l'élaboration de programmes plus spécialisés portant sur la technologie, la formation et l'assistance technique.

56. La contrainte la plus sérieuse semble d'être le manque de ressources financières et humaines. Les organisations sous-régionales auxquelles a été confiée la responsabilité des études, n'ont pas reçu les allocations budgétaires dans ce but. Alors que les organisations ont promis le

financement des institutions financières et instances budgétaires d'assistance technique bilatérales, il n'a cependant pas été possible de réunir tous les fonds nécessaires. De plus, dans le cas de l'UDEAC, après lui avoir confiée la responsabilité de chercher le financement pour les études et l'exécution de préparation de projets, les Etats lui ont retiré son mandat en 1975 et ne le lui ont restitué qu'en 1984.

Arrangements institutionnels sous-régionaux propres à promouvoir
la coopération industrielle

57. Il faut raffermir la structure et augmenter les ressources des secrétariats des organisations intergouvernementales, en particulier celles qui s'occupent du développement industriel, pour que leurs services soient efficaces, en ce qui concerne l'administration comme en ce qui concerne les spécialistes. Peut-être a-t-on trop tardé à créer au sein de ces secrétariats un département de l'industrie bien doté en personnel et constituant une entité organisationnelle à lui seul. La crise économique mentionnée ci-dessus a durement touché ces organisations intergouvernementales, car les Etats membres n'ont pas tous été en mesure de faire face à la totalité de leurs engagements financiers.

58. Outre les organisations intergouvernementales, un certain nombre de dispositifs sectoriels ou bilatéraux et multilatéraux sont sans structure permanente et sans installations propres. Comme on l'a dit plus haut, ces organisations doivent être réaménagées pour supprimer les goulots d'étranglement évitables, les doubles emplois et le gaspillage de ressources. La création d'un mécanisme consultatif permanent entre CEEAC, UDEAC, CEPGL et des institutions régionales et sous-régionales de financement du développement en Afrique centrale est un pas dans la bonne direction. Cependant, du fait de sa composition, la CEEAC serait à l'évidence toute indiquée pour assurer la coordination.

CHAPITRE IV

PROPOSITIONS EN VUE D'UN PROGRAMME INTEGRE REVISE
DE PROMOTION INDUSTRIELLE

Sélection de sous secteurs et de projets d'investissement moteurs

59. Les sous-secteurs prioritaires identifiés dans le Programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région se répartissent comme suit: agro-industries et industries connexes, industrie du bâtiment, industrie métallurgique, industrie chimique et industries mécaniques. Une priorité a aussi été accordée dans le programme à un nombre de domaines et services de soutien aux développement industriel. Ceci contient l'agriculture, les ressource naturelles, les ressources humaines, la technologie, le financement industriel et l'infrastructure institutionnelle.

60. Au vu des contraintes qui ont été notées, il a été considéré opportun de réduire considérablement le nombre des projets adoptés et de donner priorité à un nombre limité de projets sur lesquels une action de suivi pourrait se concentrer dans le court terme durant les cinq prochaines années. Les projets suggérés, dont les objectifs et leur données de base sont contenus dans les fiches de projets jointes en annexe III, sont les suivants:

Profil de projet No. 1 (précédamment No. 10):
Réactivation de l'aciérie de Maluku, Zaire

Profil de projet No. 2 (précédamment No. 8):
Projet bauxite-aluminium au Cameroun

Profil de projet No. 3 (précédamment No. 7):
Complexe intégré pour la transformation du bois, CEPGL

Profil de projet No. 4 (précédamment No. 21):
Réhabilitation de la verrerie du Congo

Projets liés à l'exploitation de gaz méthane du lac Kivu

Profil de projet No. 5a (précédamment No. 19):
Production de méthanol

Profil de projet No. 5b (précédamment No. 15):
Production d'engrais azotés

Profil de projet No. 5c (précédamment No. 20):
Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda

Profil de projet No. 5d (précédamment No. 24):
Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre

Profil de projet No. 6 (précédamment No. 5)
Développement intégré de la pêche dans la région des Grands Lacs

Profil de projet No. 7 (précédamment No. 4)
Complexe intégré pour la transformation des produits de l'élevage, CEPGL

Profil de projet No. 8 (précédamment No. 13)
Projet de matières plastiques au Gabon

Profil de projet No. 9 (précédamment No. 17)
Valorisation des gisements de potasse pour la production de produits chimiques au Congo

Profil de projet No. 10 (précédamment No. 16)
Laboratoire de produits pharmaceutiques en RCA

Sélection de domaines et de projets d'appui prioritaires

61. Lors des discussions menées avec les diverses organisations intergouvernementales, une importance particulière a été accordée à x domaines et projets d'appui énumérés dans le programme initial intégré de promotion industrielle. Cet intérêt confirmé dans l'analyse des obstacles rencontrés lors de l'exécution du programme. Il est donc aussi proposé que, en plus des projets moteurs mentionnés ci-dessus, le programme inclue les projets d'appui suivants dont les données de base sont contenues dans les fiches des projets inclus en annexe III:

Profil de projet S1: Assistance technique aux Organisations sous-régionales pour l'élaboration des études sous-sectorielles retenues (UDEAC, CEPGL)

Profil de projet S2: Assistance technique à la CEEAC

Profil de projet S3: Etude des industries électriques utilisant l'aluminium et le cuivre

Profil de projet S4: Constitution d'une banque de projets industriels utilisant des technologies appropriées.

62. En plus des projets stratégiques mentionnés ci-dessus, il est aussi suggéré qu'un nombre d'études sous-sectorielles soient entreprises dans les sous-secteurs prioritaires suivants:

- industrie de la viande et des produits de l'élevage
- industrie de l'aluminium

- industrie du bois et des produits dérivés
- industrie sidérurgique
- industrie pétrochimique

63. La préparation de chaque étude devrait être confiée à une organisation sous-régionale laquelle devrait recevoir les ressources nécessaires pour l'amener à bien, soit de chaque Etat membre directement soit d'institutions sous-régionales, régionales ou financières internationales, telles que la BAD et la BDEAC et avec l'assistance du PNUD et de la ONUDI. Lors de l'exécution des études, il faudra tenir compte du coût de la technologie du marché et d'autres implications. Cependant, la plupart de ces problèmes pourront être minimalisés à travers la coopération sous-régionale et une approche intégrée minutieuse du développement de ces sous-secteurs.

64. Les études ci-dessus devraient conduire à la préparation d'un plan directeur sous-sectoriel ainsi qu'à l'identification de projets économiques viables. Ils devraient également fournir les données nécessaires et l'information, confirmer la viabilité d'un tel programme, spécifier les coûts d'investissement et la localisation, et constituer une base pour le plan directeur.

CHAPITRE V

STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DE LA VERSION REVISEE DU PROGRAMME

Mesures à prendre

65. Dans le plan d'exécution du Programme intégré de promotion industrielle pour l'Afrique centrale, il était recommandé de prendre les mesures suivantes aux niveaux tant national que sous-régional. La stratégie de mise en oeuvre du programme révisé devra prendre en considération toutes les contraintes qui ont empêché d'atteindre un taux élevé de réalisation du programme initial. Ces contraintes relevant aussi bien des pays eux-mêmes que des organisations sous-régionales, l'exécution avec succès du programme révisé nécessitera par conséquent un train de mesures à ces différents niveaux. De plus, les

organisations coordinatrices telles que l'ONDUI, l'OUA et la CEA qui ont un rôle catalyseur à jouer dans la coopération industrielle sous-régionale devront prendre des mesures tendant à rendre plus efficaces celles envisagées aux niveaux national et sous-régional en vue d'une plus grande réalisation du programme révisé.

Au niveau national

66. Il importe de souligner que le succès du programme dépend des mesures prises au niveau national ainsi que des politiques et mécanismes opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures comprennent:

- (a) L'approbation officielle du programme et de ses projets par le gouvernement;
- (b) L'incorporation des principaux éléments du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel, ce qui pourra nécessiter un remaniement des plans en cours d'exécution;
- (c) L'affectation des ressources humaines, financières et matérielles requises pour exécuter les projets;
- (d) Le renforcement ou l'introduction de mécanismes opérationnels (sociétés, compagnies, commissions) chargés du suivi, y compris la définition des projets, les études de préinvestissement, la promotion des investissements, et les consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- (e) Si le pays est désigné comme chef de file, la présentation officielle du projet à des institutions financières;
- (f) Sur la base de profils pour les projets d'investissement moteurs, l'élaboration d'études détaillées de préinvestissement, avec le concours de l'ONUDI, de la CEA, de la BAD et des organisations de consultation industrielle locales compétentes;
- (g) L'amélioration des capacités de la main-d'oeuvre locale et des capacités institutionnelles requises pour l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets.

Au niveau sous-régional

67. Les priorités industrielles définies par la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL et d'autres organisations sous-régionales pertinentes de l'Afrique centrale coïncidaient avec les activités devant être menées pour exécuter le Programme initial intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional. Ces activités comportent:

- (a) L'approbation officielle et l'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle par les organisations intergouvernementales de la sous-région et son inclusion dans leurs programmes et plans de développement sous-régionaux;
- (b) L'établissement et/ou renforcement de comités techniques sous-régionaux et sous-sectorielles, en procédant secteur par secteur, dans le cadre de l'Association des organisations intergouvernementales de l'Afrique centrale (en accord avec les initiatives prises par les organisations intergouvernementales existantes) pour coordonner, suivre et guider l'action des gouvernements en ce qui concerne le choix et l'exécution des projets multinationaux dans chaque sous-région;
- (c) Les conseils devant être donnés par ces comités intergouvernementaux aux gouvernements sur la préparation, l'exécution, la gestion et le suivi des projets industriels multinationaux, y compris la définition des éléments suivants:
 - (i) Grands principes régissant les rapports entre les parties et déterminant les arrangements de coopération dans les domaines de la production industrielle et du commerce des matières premières et produits industriels;
 - (ii) Politiques et mesures de soutien que les gouvernements concernés doivent appliquer;
 - (iii) Principes et mesures opérationnels, notamment pour ce qui est des avantages mutuels ou du traitement équitable;
 - (iv) Coentreprises intéressant des organismes tels que les sociétés multinationales installées dans les pays de la sous-région, ou des pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions et régions, ou des sociétés publiques et autres entreprises;
 - (v) Coproduction et spécialisation, y compris la sous-traitance et la commercialisation, en tant qu'arrangement d'une importance particulière pour les industries motrices;
 - (vi) Acquisition conjointe de la technologie et mobilisation des ressources financières.
- (d) L'élaboration par les organisations inter-gouvernementales de la sous-région des études sous-sectorielles retenues dans le programme révisé en vue d'identifier des grappes de projets économiquement rentables, intégrés avec les autres branches industrielles et le reste de l'économie;
- (e) L'élaboration par les organisations intergouvernementales sous-régionales des études de réhabilitation de certains projets nationaux prioritaires dont la redynamisation dans le cadre communautaire pourrait s'avérer rentable sur le plan économique et financier;

- (f) Un accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte pour chaque projet multinational moteur, ainsi que sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution des projets moteurs. Il faudrait notamment qu'ils s'entendent sur les points suivants:
- (i) Approvisionnement en matières premières et en énergie nécessaires;
 - (ii) Achat des produits intermédiaires et des produits finis;
 - (iii) Souscription au capital-actions, dont la majorité doit être détenue par des pays africains;
 - (iv) Formation et fourniture de main-d'oeuvre pour le projet;
 - (v) Exécution des travaux de R&D liés au projet;
 - (vi) Echange d'informations;
 - (vii) Gestion de l'entreprise;
 - (viii) Contrats de sous-traitance dans la mesure du possible.
- (g) La fourniture d'une assistance par des organisations intergouvernementales et des banques de développement de la sous-région pour la mobilisation de ressources financières et autres, y compris la promotion des investissements pour l'exécution des projets multinationaux moteurs;
- (h) Le renforcement ou l'instauration d'arrangements opérationnels tels que les sociétés ou entreprises multinationales liées aux sociétés nationales correspondantes pour l'exécution de projets ou de groupe de projets déterminés. A cet effet, on doit noter que dans la création d'entreprises multinationales visant à établir des rapports économiques durables et efficaces, il pourrait être nécessaire pour chaque partenaire, en particulier les gouvernements, de partager les risques et les avantages des entreprises et de participer pleinement au processus de prise de décisions au plus haut niveau de la direction;
- (i) La participation aux projets, dès le départ des Chambres africaines du commerce et de l'industrie ou des fabricants et leurs associations ainsi que des sociétés compétentes de consultants locaux, de façon à accroître leur participation et leur engagement au fur et à mesure que les projets avancent.

68. La mise en oeuvre des dispositions proposées ci-dessus passe par l'adoption d'un certain nombre de mesures politiques. On estime en effet que le volume des échanges commerciaux ne saurait être que négligeable sans un renforcement de la capacité de production de la sous-région. De plus, il faudra renforcer la capacité de production des organisations sous-régionales pertinentes et en particulier de la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL pour pouvoir assurer correctement le suivi et la surveillance de l'exécution du programme.

69. Il faudrait aussi que les gouvernements des pays de la sous-région accordent une plus grande importance à la participation du secteur privé à l'élaboration et à l'exécution des projets retenus au titre du programme sous-régional. Il faudrait donc arrêter un programme qui permette d'assurer une plus grande participation du secteur privé, y compris des spécialistes de chaque pays, et en particulier des agents de production, des planificateurs et des responsables des institutions financières. Il est donc indispensable, lors de l'exécution du programme, d'accorder un rang de priorité approprié aux projets d'appui retenus dans la version révisée du programme sous-régional. On sait que les projets de coopération industrielle échouent bien souvent parce que les études sur lesquelles ils reposent n'ont pas été correctement menées, que les moyens institutionnels mis en oeuvre sont insuffisants et que la préparation, l'évaluation, la promotion et la gestion de ces mêmes projets pas reçu l'appui nécessaire.

70. Lors de l'adoption des politiques et des programmes, il faudrait tenir dûment compte des conditions locales, en ce qui concerne:

- (a) Le développement de l'esprit d'entreprise industrielle à l'échelon local et la promotion du personnel autochtone;
- (b) Le problème de l'énergie dans ses rapports avec l'industrialisation;
- (c) La crise qui frappe actuellement les entreprises du secteur public dans la plupart des pays de la sous-région et l'adoption d'un programme de redressement.

71. Les mesures prises au niveau institutionnel en vue d'apporter des changements et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes devraient donc porter entre autres sur la réorganisation et le renforcement du secrétariat des organisations intergouvernementales intéressées et en particulier de la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL. Peut-être serait-il aussi souhaitable d'envisager la création, au sein de chacune de ces organisations, d'un service chargé de la préparation, de l'évaluation et de la promotion des projets et dont les fonctions seraient les suivantes:

- (i) Réunir et analyser les données et l'information industrielles pertinentes collectées auprès de tous les Etats Membres, du secteur privé, des associations, des institutions et des autres organes de la sous-région et les diffuser parmi ces instances;
- (ii) Instaurer et développer des relations de travail efficaces entre les pays Membres et les organisations de coopération;

- (iii) Etre à la source de la promotion des projets industriels sous-régionaux en fournissant des conseils et de l'assistance dans le domaine de la réalisation des investissements, du développement des marchés, de l'acquisition de la technologie et du savoir faire et de la négociation des projets au sein de la sous-région et ailleurs.
- (iv) Conception et élaboration des politiques et stratégies industrielles sous-régionales complémentaires avec celles existant au niveau national,
- (v) Elaboration des études sous-sectorielles prioritaires,
- (vi) Identification, préparation, exécution et suivi des projets;

72. Il faudrait que ce service dispose en suffisance d'un personnel compétent qui lui permette de suivre et de coordonner de manière efficace les diverses activités ayant trait à l'élaboration et à l'exécution des programmes et des projets sous-régionaux en particulier des programmes et projets exécutés dans les sous-secteurs industriels prioritaires et dans les secteurs d'appui. Il faudrait aussi que ce service entretienne des relations de travail dynamiques avec les organisations intergouvernementales pertinentes ainsi qu'avec les organisations nationales, sous-régionales et régionales tout comme avec l'ONDUI et le Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de la CEA (MULPOC). Ce service devrait par ailleurs se tenir pleinement informé de toutes les propositions et de tous les programmes d'assistance technique majeurs ayant trait aux projets industriels exécutés dans la région.

73. Il est vivement recommandé de renforcer les comités nationaux de coordination déjà créés pour l'IDDA ou pour l'ONUDI ainsi que les points focaux opérationnels pour l'IDDA ou, le cas échéant, d'en créer. Il faudrait aussi que ces comités et les points focaux opérationnels tout comme le secrétariat des organisations sous-régionales pertinentes entretiennent des relations de travail suivies de façon à assurer le succès de l'exécution du programme sous-régional.

74. L'approbation des programmes et des projets par les services juridiques des organisations sous-régionales est un processus à la fois long et relativement complexe. Qui plus est, les représentants des gouvernements participant aux réunions de ces organisations sous-régionales changent invariablement et, bien souvent, relèvent de ministères différents, ce qui fait que le représentant d'un ministre peut n'être pas au courant des projets soumis par un autre ministre.

75. Ceci étant dit, les suggestions suivantes pourraient avoir quelque utilité:

- Tout projet préparé par le gouvernement d'un pays devrait être conjointement approuvé à la fois par le ministère de la planification et celui de l'industrie et soumis suivant un ordre de priorité donné tout en étant accompagné des études de faisabilité nécessaires ainsi que d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux. Il serait ainsi possible de renforcer la coordination ainsi que les échanges d'information au niveau national;
- Des initiatives devraient être prises en vue d'assurer l'homogénéité de la représentation des gouvernements aux diverses réunions traitant de coopération industrielle;
- Une commission sous-régionale sur l'IDDA susceptible de renforcer les mécanismes de la coopération industrielle sous-régionale qui existent déjà en observant l'exécution du programme devrait être créée parallèlement aux comités sous-sectoriels mis en place dans les sous-secteurs prioritaires;
- Il faudrait assurer la coordination nécessaire entre les divers mécanismes afin d'éviter tout chevauchement des activités et d'assurer l'adoption, en temps voulu, de toute décision des services juridiques compétents.

Promotion du programme

76. Afin de faciliter l'exécution du programme et de susciter une plus grande prise de conscience dans la région, il est recommandé de diffuser largement le programme parmi tous les agents économiques pertinents de la sous-région et en particulier au niveau national. Il faudrait leur demander, ainsi qu'aux responsables des pouvoirs publics ou des milieux d'affaires ce qu'ils peuvent faire pour promouvoir au mieux le programme. L'accent a déjà été placé sur l'importance de la participation du secteur privé. La mobilisation effective des ressources locales peut en effet inciter d'authentiques investisseurs étrangers à participer à des projets conjoints susceptibles d'aboutir. Il demeure que ce type d'activités suppose qu'il soit fait pleinement usage des moyens d'information disponibles et que la surveillance et la coordination des moyens mis en oeuvre soient assurées de façon suivie. Il est recommandé que les organisations sous-régionales pertinentes et en particulier la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL collaborent à cet effet avec les instances qui patronnent les projets en question.

Mobilisation des ressources financières

Sources bilatérales

77. Plusieurs pays industrialisés apportent, sous une forme ou sous une autre, une aide technique à la plupart des pays de la sous-région. La valeur totale de ces programmes est loin d'être négligeable. Pourtant, il est vraisemblable que le renforcement de cette forme d'assistance, dans une perspective plus stratégique pourrait avoir des répercussions considérables sur les efforts déployés dans le domaine du développement. C'est ainsi, par exemple, que, directement sollicités, certains pays donateurs participent très volontiers à des projets spécifiques. Dans ce cas, il faut adopter une double démarche d'après laquelle le pays hôte se charge de prendre les dispositions nécessaires au niveau national, tandis que le secrétariat de la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL ou de toute autre organisation sous-régionale pertinente appuie la demande des pays intéressés en présentant le programme en question dans un contexte global, c'est-à-dire mondial, et en assurant la promotion parmi les donateurs et les investisseurs potentiels, à la fois dans les pays industrialisés et dans les autres pays en développement.

Sources multilatérales

77. Les principales sources de financement sont les institutions multi-latérales telles que le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), la Communauté économique européenne (CEE), la Société financière internationale (SFI), le Fonds de l'OPEP et la Banque mondiale. Il importe à cet égard de présenter à ces institutions des propositions de projets concrets en ayant au préalable bien étudié l'ordre de priorité et les secteurs d'intérêt qui sont les leurs.

80. Il serait peut-être souhaitable d'envisager, sur la version révisée du Programme intégré de promotion industrielle pour l'Afrique centrale, la publication d'une brochure dont la rédaction serait confiée au secrétariat de la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL, en collaboration avec l'ONUDI. La publication d'un tel document aurait essentiellement pour but de susciter une aide de sources tant bilatérales que multilatérales. A cet égard, il serait peut-être

souhaitable que les milieux intéressés se fassent représenter, de façon à faire valoir leurs intérêts, au sein des conférences spécialisées telles que la Convention de Lomé des pays de la CEE et du Groupe de l'ACP ainsi qu'au sein des conférences de la table ronde de Paris organisée avec le concours des investisseurs potentiels.

81. Indépendamment du fait qu'il soit entendu que les pays de la sous-région utilisent tous les moyens économiques et diplomatiques qu'ils ont à leur disposition pour promouvoir les projets visés, l'ONUDI devrait leur fournir une aide dans ce sens, dans le cadre de son programme de promotion des investissements et en particulier, des ses services de promotion des investissements.

Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions

81. Comme il est dit dans le programme initial, pour mettre en place et exploiter rentablement des industries motrices, il faut développer les capacités humaines technologiques, mobiliser des ressources financières et créer ou renforcer des capacités pour servir et intensifier le processus d'industrialisation dans la sous-région. Les institutions et organisations du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en collaboration étroite avec l'OUA, la BAD et d'autres organisations africaines telles que le CRAT, le CRACFT, AIHTTR, UPAT, CAMRDC et IDEP peuvent aider à satisfaire ces exigences et, ainsi, à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

82. Pour l'essentiel, ces organisations fourniraient, sur demande, une assistance technique dans les domaines suivants:

- (a) Mise à jour du programme industriel sous-régional;
- (b) Etablissement d'études de préinvestissement comprenant des profils des investissements sur les projets sélectionnés dans chaque sous-région et fournissant des informations sur des sujets comme la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics, la technologie, l'investissement, la main-d'oeuvre et la formation, le coût probable de la production, la rentabilité du projet et/ou du programme et le ou les marchés potentiels;
- (c) Identification des domaines spécifiques et des modes de coopération entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les services de R&D dans l'exécution du programme pour la Décennie;

- (d) Etablissement d'une comité sous-régionale de coordination pour la révision et la mise à jour du programme sous-régional intégré de promotion industrielle, le contrôle de son exécution et la coordination des activités des comités techniques visés au paragraphe 79(b);
- (e) Développement des capacités dans les domaines suivants: planification industrielle; service de consultants en industrie; élaboration de projets; achats de fourniture; et soutien des entrepreneurs et fabricants locaux, y compris la création d'associations liées aux programmes moteurs;
- (f) Organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans des sous-secteurs moteurs déterminés. Ceci devra inclure la consultation et des négociations entre:
 - (i) Les pays africains, intéressant à la fois les institutions financières de l'Etat et les agents locaux de production et de distribution;
 - (ii) Les Etats africains et des partenaires éventuels d'autres pays en développement dans le cadre de la CEPD, intéressant les investisseurs potentiels de ces pays de même que les institutions financières;
 - (iii) Les Etats africains et des partenaires éventuels de pays industrialisés.

83. Il importe sans doute de souligner la nécessité de mettre sur pied un dispositif qui, créé à la fois par l'ONUDI, en coopération avec la CEA, la CEEAC, l'UDEAC, la CEPGL et l'OUA et les organisations sous-régionales pertinentes, aiderait les pays à suivre l'exécution de la version révisée du programme. Toutefois, pour qu'un tel dispositif puisse être efficace, il faudrait que les Etats Membres et les autres entités patronnant les projets en question fournissent toute l'information nécessaire sur l'état d'avancement de leur exécution.

ANNEXE I

Critères pour la sélection des projets industriels
moteurs multinationaux/sous-régionaux

Pour qu'un projet soit un projet industriel moteur multinational/sous-régional, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions supplémentaires du groupe II.

I. Conditions fondamentales

Le projet :

- a) Fournit des intrants aux secteurs prioritaires sélectionnés dans le Plan d'action de l'Acte final de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;
- b) Assure une intégration effective et établit des liens avec d'autres activités industrielles et économiques et les infrastructures de la sous-région;
- c) Utilise et améliore au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie) afin d'en faire profiter premièrement la sous-région, deuxièmement les autres pays africains et troisièmement les pays non africains;
- d) Produit des biens intermédiaires pour la transformation ou la fabrication dans un nombre croissant d'industries créées ou prévues ou des produits mécaniques, en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractive;
- e) Satisfait en premier lieu, directement ou indirectement, les besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, ceux d'autres pays africains;
- f) Met en jeu i) des économies d'échelle, ii) une technique complexe ou une amélioration de la technique, iii) des investissements importants et iv) un ou des marché(s) inaccessible(s) aux pays de la sous-région pris individuellement;

- g) Offre diverses possibilités de coopération, en particulier entre les pays africains : accords à long terme de fourniture/d'achat de matières premières ou de produits intermédiaires et finis, sous-traitance, troc, prises de participation, etc.;
- h) Contribue à réduire la grande dépendance de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers.

II. Conditions supplémentaires

Le projet :

- a) Offre un ou plusieurs avantages comparatifs par rapport à un ou plusieurs projets analogues existants ou potentiels dans d'autres groupes de pays (africains ou non), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure nécessaires;
- b) Complète un ou plusieurs projets connexes ou une ou plusieurs unités de production existantes dans la sous-région;
- c) Procure des devises en exportant des produits, y compris des matières premières améliorées;
- d) Permet le redressement et la rationalisation d'unités de production existantes;
- e) Remplace quand c'est possible des matériaux synthétiques par des matériaux naturels, en particulier ceux qui sont renouvelables.

ANNEXE II

Programme initial intégré de promotion industrielle pour examiné à Bangui en février 1984

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

Projet moteur	No. <u>a/</u>	Promoteur	Priorité	Progrès réalisé
Réhabilitation et extension de l'industrie de la canne à sucre	1	Angola	Court/medium terme	Aucune information disponible
Extension d'une sucrerie	2	Congo	Court/medium terme	Etude de faisabilité complétée par le promoteur du pays
Installation d'une distillery	3	Burundi	Long terme	Etude de faisabilité complétée par le promoteur du pays
Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage	4	CEPGL	Court term	Etude de pré-faisabilité disponible de la CEPGL
Développement intégré de l'industrie de la pêche	5	CEPGL	Long terme	Etude en progrès
La création d'un complexe agro-industriel de manioc	6	République Centrafricaine	Court/medium terme	Aucun
Installation d'un complexe d'industries du bois	7	CEPGL	Court/medium terme	Inventaire forestier fait, localisation identifiée
Développement intégré de l'aluminium	8	Cameroun	Long terme	Deux sociétés d'économie mixte constituées pour les prospections et les études
Extansion d'une fonderie d'étain	9	Rwanda	Court/medium terme	Fonderie actuelle foncitonne à 50% de sa capacité faute d'approvisionnement en cassitérie. Aucun progrès réalisé.

a/ Numero comme indiqué dans le programme révisé (ID/WG.414/3/Rev.1)

Projet moteur	No. <u>a/</u>	Promoteur	Priorité	Progrès réalisé
Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku	10	Zaire	Court/medium terme	Plusieurs études réalisées dont celles CEA et ONUDI
Fabrication de machines et d'équipements agricoles	11	Rwanda	Court terme	Outillages agricoles déjà en production. Etudes déjà en cours pour production petites machines agricoles.
Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie	12	République Centrafricaine	Court/medium terme	Aucun
Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques	13	Gabon	Long terme	Aucune information disponible
Extension d'une raffinerie de pétrole	14	Congo	Court/medium terme	Aucune information disponible
Production d'engrais azotés	15	CEPGL	Court/medium terme	Appel d'offre lancé pour étude de faisabilité
Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques	16	République Centrafricaine	Court term	Aucun
Valorisation des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques	17	Congo	Court/medium terme	Etude de faisabilité réalisée par Burundi
Production de carbure de calcium	18	Rwanda	Court/medium terme	Etude sur les produits dérivés du sel
Production de méthanol	19	Zaire	Court/medium terme	Projet en relation avec exploitation gaz Lac Kivu. Appel d'offre étude de faisabilité lancé

a/ Numero comme indiqué dans le programme révisé (ID/WG.414/3/Rev.1)

Projet moteur	No. ^{a/}	Promoteur	Priorité	Progrès réalisé
Projet pilote de fabrication d'alcool	20	Rwanda	Long terme	Aucun
Extension et diversification de la production d'une verrerie	21	Congo	Court/medium terme	Etude de réhabilitation réalisée par l'UDEAC conclusions soumises au Conseil des Chefs d'Etat
Extension de la cimenterie de Loutété	22	Congo	Court/medium terme	Extension faite. Capacité actuelle de 250 000 tonnes. Recherche active de marchés au sein de l'UDEAC.
Extension de la cimenterie de Mashyuza	23	Rwanda	Long terme	Il s'agit de l'installation d'une centrale électrique fonctionnant avec la tombe. Etudes faites jusqu'à présent ne se sont pas révélées concluantes.
Réactivation de la cimenterie de Katana	24	Zaire	Court/medium terme	Remise en march liée à l'approvisionnement en gaz méthane du Lac Kivu.
<u>Projets d'appui</u>				
Assistance à l'UDEAC	S1	UDEAC	Court/medium terme	Assistance préparatoire fournie par l'ONUDI dans le cadre de la Décennie. Autre assistance également fournie par le PNUD/CNUCED.
Assistance à la CEPGL	S2	CEPGL	Court/medium terme	Assistance préparatoire fournie par l'ONDUI dans le cadre de la Décennie
Assistance à l'AIPO	S3	AIPO	Court/medium terme	Aucune information disponible
Assistance au laboratoire pharmaceutique régionale de Burundi	S4	CEPGL	Court/medium terme	Etude de faisabilité exécutée par Burundi

^{a/} Numero comme indiqué dans le programme révisé (ID/WG.414/3/Rev.1)

Projet d'appui	No. <u>a</u> /	Promoteur	Priorité	Progrès réalisé
Assistance à l'UDEAC/CEPGL dans un programme de formation industrielle	S5	UDEAC/CEPGL	Court/medium terme	Assistance fournie par l'ONUDI pour l'organisation d'un programme de formation sur la préparation et l'évaluation de projets.
Développement et renforcement des capacités de gestion et de services	S6	UDEAC/CEPGL	Court/medium terme	Aucune information disponible.
Développement des entreprises locales (répertoire des profils de projets pour les petites industries)	S7	UDEAC/CEPGL	Court/medium terme	Première édition du répertoire a été produit par CEA et est en train de circuler. En plus, l'ONUDI a produit et disséminé un dossier intitulé "How to start manufacturing industries" contenant des profils de projets de petites industries.
Développement des ressources en tourbe	S8	CEPGL	Court/medium terme	Assistance présentement fournie au Burundi par l'ONUDI dans ce domaine.
Plan de développement des pays de la CEPGL	S9	CEPGL	Court/medium terme	Assistance initiale fournie par l'ONUDI
Assistance aux pays de la CEPGL dans le domaine de la fabrication de matériel électrique	S10	CEPGL	Court/medium terme	Aucune information disponible.
Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans l'Afrique centrale	S11	UAC	Court/medium terme	Etude préliminaire entreprise par un consultant de l'ONUDI et présentée au dernier congrès de l'UAC.
Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides	S12	CEPGL, Rwanda Zaire	Court/medium terme	Aucune information disponible.

a/ Numero comme indiqué dans le programme révisé (ID/WG.414/3/Rev.1)

Projet d'appui	No. <u>a</u> /	Promoteur	Priorité	Progrès réalisé
Assistance à la République Centrafricaine pour le développement intégré des produits d'élevage	S13	République Centrafricaine, UDEAC	Court/medium terme	Etude préliminary entreprise by UDEAC.

a/ Numero comme indiqué dans le programme révisé (ID/WG.414/3/Rev.1)

ANNEX III - Profils de projets retenus dans le programme révisé

PROFIL DE PROJET NO. 1

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaïre

2. Objectif: La réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku pour la production de baguettes, de produits marchands et de tôles planées et galvanisées dans le but d'approvisionner le marché de la sous-région, à la suite de quoi l'usine pourrait constituer un noyau pour le développement d'une sidérurgie intégrée.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernement zaïrois 4. Maluku (Kinshasa), Zaïre	5. Usine opé- rationnelle depuis 1974. 6. Etude sur la réactivation de l'usine et les im- plications de sa trans- formation en une entre- prise multi- nationale.	7. La mitraille est disponible en quan- tité limitée sur place et la sous- région possède d' énormes réserves de minerai de fer et autres métaux.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Capacité de l'usine: 250.000 ton- nes par an dont: - 100.000 tonnes pour l'uni- té de pro- duction à chaud. - 150.000 tonnes pour l'uni- té de pro- duction à froid. 13. Voir point 10.	14. L'usine travaille actuellement très en dessous de sa capacité à cause du manque de mitraille. La capacité in- stallée dépasse le besoin du marché intérieur, les possibilités d'expor- tation sont très grandes. Des arrange- ments sont recherchés pour la fourni- ture des produits en acier et pour l'approvisionnement en mitraille.

PROFIL DE PROJET NO. 2

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (aluminium)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

2. Objectif: L'exploitation des réserves de bauxite de Mini-martap au Cameroun, pour la fabrication de produits d'aluminium qui sont actuellement importés.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. UDEAC 4. Mini-martap, Cameroun	5. Etudes préliminaires effectuées au niveau du Secrétariat Général de l'UDEAC 6. Etudes de préfactibilité à faire	7. Un milliard de tonnes de bauxite d'une teneur de 43 à 46% de Al ₂ O ₃ au Cameroun. 8. Potentiel hydro-électrique important. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. a) le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975 et attribué au Cameroun. b) La participation financière est recherchée auprès des autres pays de la sous-région, et les arrangements de collaboration relatifs à la technologie, la formation et la gestion seront entrepris auprès des pays situés hors d'Afrique.

1
4
0
1

PROFIL DE PROJET NO. 3

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(industries forestières)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'un complexe d'industries du bois

2. Objectif: L'exploitation des ressources forestières locales en vue de fabriquer les produits du bois (bois scié, contreplaqués et panneaux).

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEPGL 4. A déterminer	5. Etude préliminaire terminée en 1981/1982 par le Forest Industrial Advisory Group CEA/FAO/ONUUDI. 6. Entreprendre a) un inventaire exhaustif des essences forestières d'intérêt économique dans la sous-région. b) Etude de factibilité d'un complexe d'industries du bois.	7. Plusieurs centaines de millions d'hectares de forêt disponibles dans la sous-région, dont 107 millions se trouvent dans les pays de la CEPGL. 8. L'énergie à développer. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude de factibilité. 11. Burundi, Rwanda, l'est du Zaïre et les autres pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. a) Le coût total a été estimé en 1981 à 13,6 millions dollars. b) Le coût de l'étude de factibilité a été estimé à 50,000 dollars en 1981.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL. b) L'étude préliminaire mentionnée au point 5 couvre les pays de la CEPGL. Puisque des études similaires ont été ou seront entreprises par les autres parties de la sous-région, une synthèse des résultats peut être faite.

PROFIL DE PROJET NO. 4

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (produits minéraux non-métalliques) SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo
2. Objectif: Transformer et agrandir l'usine existante en une entreprise multinationale pour satisfaire les besoins des pays des pays de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Le Gouverne- ment congolais	5. Projet opé- rationnel depuis 1978.	7. Gisements de sable dans le voisinage immédiat de l'usine; produits chimiques nécessaires à im- porter.	10. A préciser dans l'étude en cours	12. Voir point 10.	a) Le projet a été proposé par le Gouvernement congolais pour être inclus dans le programme intégré initial.
4. Pointe Noire Congo	6. Etude de pré- factibilité pour l'ex- tension de l'usine	8. Energie électrique disponible	11. Les pays de la sous-région.	13. Voir point 10.	b) Projet prévu dans le plan quinquennal de développement national (1986-1990)

1
03
1

PROFIL DE PROJET NO. 5a

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Production de méthanol

2. Objectif: Valoriser le gaz méthane du lac Kivu en vue de la production du méthanol

3. Promoteur/ garant	5. Nature du projet	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Zaïre	5. Etude de pré- factibilité terminée 6. L'avis de pré- sélection a été lancé pour les études de factibilité. Financement obtenu au- près du Fonds Euro- péen du Dé- veloppement (CEE)	7. Gaz méthane du lac Kivu. 8. Energie censée être disponible lors du démarrage de la production. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous- région, en com- mençant par les pays de la CEPGL	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977. Il fait partie du projet global relatif à l'exploitation du gaz méthane du lac Kivu.

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Production d'engrais azotés

2. Objectif: Fabrication d'engrais à partir du gaz méthane du lac Kivu.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
		9. Infrastructures physiques			
3. CEPGL	5. Etude de préfactibilité terminée	7. Gisement de 57 mil- liards de m ³ de gaz dans le lac Kivu	10. A préciser dans l'étude.	12. a) 44.000 tonnes d'urée par an	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977. Il fait partie du projet global relatif à l'exploit- ation du gaz méthane du lac Kivu. Il est prévu de développer le pro- jet dans une phase ultérieure pour la production d'engrais phosphatés et potassiques à partir de matières premières importées des autres pays de la sous-région.
4. A déterminer	6. Commencement d'une étude de factibi- lité en février 1984	8. Energie disponible à augmenter	11. Les pays de la CEPGL dont les besoins sont estimés à 60.000 tonnes par an.	b) 10.000 tonnes de cyana- mide cal- cique par an	
		9. Infrastructures physiques à déve- lopper		13. 65,2 millions dollars EU	

100

PROFIL DE PROJET NO. 5c

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda

2. Objectif: Production d'alcool à partir du méthanol, destiné à être mélangé à de l'essence pour servir de carburant pour véhicules

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie 9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Rwanda	5. Etude de pré- factibilité terminée: on a déjà identifié des véhicules dont un partie du carburateur sera modifiée pour être adap- tée à la con- sommation de l'alcool mé- langé à l'essence. 6. Etude de factibilité à faire.	7. Méthanol à produire par le Zaïre sous le projet no. 24. 8. Energie censée être disponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude 11. Les pays de la sous-région en commençant par les pays de la CEPGL	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977. Il fait partie du projet global relatif à l'ex- ploitation du gaz méthane du lac Kivu.

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction (ciment)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre
2. Objectif: Restauration et extension de la cimenterie de Katana pour augmenter la production et lui permettre de satisfaire les besoins des pays membres de la CEPGL

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Katana, Zaïre	5. L'usine existe mais ne fonctionne pas. 6. Terminer les études de réhabilita- tion en cours et démarrer l'étude sur l'augmenta- tion de la capacité de production de l'usine.	7. Gisements de cal- caire en quantité importante dans la sous-région. Gypse importé. 8. L'usine utilisait la tourbe qui existe en quantité importante mais il est envisagé d'uti- liser le gas méthane à un stade ultérieur. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans les études. 11. Rwanda, Burundi et l'est du Zaïre.	12. Initialement 60.000 tonnes par an. 13. Coût de re- stauration estimé à 3 millions de dollars US.	a) Le Zaïre cherche à obtenir la parti- cipation au capital et à conclure des arrangements commerciaux avec les pays de la sous-région. b) Le projet a été approuvé par les chefs d'Etat de la CEPGL.

PROFIL DE PROJET NO. 6

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(industrie alimentaire)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie de la pêche

2. Objectif: Exploitation des ressources halieutiques de la sous-région et création d'une conserverie de poisson

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. A déterminer	5. Etude de pré- factibilité réalisée par un consul- tant de la CEA 6. Une étude ultérieure plus appro- fondie s'im- pose	7. De nombreux cours d'eau et lacs de la sous-région renferment d'énor- mes ressources pis- cicoles (Estimées pour la seule CEPGL à 416,500 tonnes dont seulement 30% étaient exploitées en 1975/76). 8. L'énergie est dis- ponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1979.

PROFIL DE PROJET NO. 7

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(Industrie alimentaire)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage.

2. Objectif: L'intégration des diverses phases de la production et transformation comprenant un abattoir, une tannerie, une conserverie de viande et une crèmerie.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEPGL 4. A déterminer.	5. Etude d'opportuni- té sur un abattoir- laiterie 6. Etude de pré-factibi- lité sous un angle global "Produits d'élevage"	7. Le Burundi, le Rwanda et l'Est du Zaïre possèdent près de 2 millions de têtes de gros bétails 8. L'énergie est disponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. L'idée du projet émane du Secrétariat de la CEPGL. Les arrangements de collaboration et les autres formes de participation seront élaborés dans une phase ultérieure.

PROFIL DE PROJET NO. 8

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (pétrochimie)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Gabon
2. Objectif: Développer l'exploitation des ressources en hydrocarbure du Gabon pour le développement intégré des industries pétrochimiques et promouvoir la complémentarité de ces industries avec les autres industries de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. UDEAC	5. L'étude pré- liminaire terminée en 1980 a permis de définir le programme des travaux à faire.	7. 8 hydrocarbures disponibles au Gabon.	10. A préciser dans l'étude.	12. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975.
4. Gabon	6. Etude de fac- tibilité pour établir la viabilité d'un complexe de produc- tion de rés- ines ther- modurcissa- bles et de fibres syn- thétiques et de recomman- der les tech- niques de production les plus ap-	8. L'énergie est disponible.	11. Les pays de la sous-région	13. Voir point 10.	b) La participation des pays de la sous-région à la Société multi- nationale d'études chargée d'exa- miner le projet est souhaitée.
		9. Infrastructures physiques à déve- lopper.			c) La coopération des pays hors d'Afrique dans le domaine de la technologie est également souhaitée.

PROFIL DE PROJET NO. 9

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Valorisation des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques, Congo
2. Objectif: Valoriser les gisements de potasse vue de la fabrication de produits chimiques dérivés de potasse

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherchés par les Etats Membres
3. UDEAC 4. Holles, Congo	5. Le projet était opé- rationnel jusqu'en 1976. 6. Etude de fac- tibilité financement prévu dans le 4ème plan quin- quennal congolais (1986-1990).	7. Gisements de po- tasse du Congo estimés à 50 mil- lions de tonnes. 8. L'énergie est dis- ponible. 9. Infrastructures existantes à déve- lopper et améliorer.	10. A préciser dans les études. 11. Pays de la sous- région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975. b) Le Secrétariat de l'UDEAC a été chargé de rechercher la collaboration des organisa- tions internationales pour la réalisation des études. c) Le projet a été soumis à la BDEAC et des contacts ont été pris avec des partenaires techniques potentiels.

PROFIL DE PROJET NO. 10

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République Centrafricaine

2. Objectif: Dans le cadre d'un projet pilote, développer la production de médicaments tels que antipaludéens, antibiotiques, sulfamides et vitamines, comme phase préliminaire à l'installation d'unités de formulation de médicaments.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. UDEAC 4. République Centrafricaine	5. Etude pré- liminaire terminée au niveau du Secrétariat Général de l'UDEAC. 6. Etude de pré- factibilité en cours par le Centre Phar- macutique Européen et Bureau d'Etude allemand.	7. Nombreuses plantes contenant des sub- stances médicinales disponibles sur place. 8. L'énergie sera dis- ponible en quanti- té suffisante en temps opportun. 9. Infrastructures physiques existantes à développer	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région et hors de la sous- région.	12. Capacité ini- tiale prévue a) 500.000 cap- sules par jour b) 100.000 am- poules et flacons par jour. b) 3.000 flacons de soluté par jour. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC et attribué à la République Centrafricaine en 1975. Le Gou- vernement centrafricain a reçu un offre de la Société "COGECO Engineers" concernant l'exécution du projet en deux phases: a) mise en place de modules fondamentaux de fabrication de médicaments; b) adjonction de nouveaux modules.

PROFIL DE PROJET NO. SI

SOUS-SECTEUR: Projet d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance Technique à l'UDEAC et à la CEPGL

2. Objectif: Aider les Secrétariats de l'UDEAC et de la CEPGL dans l'élaboration des Etudes sous-sectorielles retenues dans le programme révisé.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. UDEAC/CEPGL

4. Secrétariat UDEAC Bangui
Secrétariat CEPGL, Gisenyi

5. 600,000 \$

a) Objectifs immédiats:

Conduire les études sous-sectorielles suivantes:

- industrie de la viande et des produits de l'élevage
- industrie de l'aluminium
- industrie du bois et des produits dérivés
- industrie sidérurgique
- industrie pétrochimique

avec pour chacune de ces études: évaluation de la demande future et présente, évaluation de l'offre, proposition de stratégie de développement de la branche au niveau de la région, et identification de grappes de projets;

b) Production escomptée: découle de a; 5 rapports sous-sectoriels;

c) Durée prévue: 18 mois.

PROFIL DE PROJET NO. S2

SOUS-SECTEUR: Projet d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
2. Objectif: a) Aider le secrétariat de la CEEAC dans la préparation d'un programme de travail et du budget y afférent en vue de la réunion des ministres de la CEEAC,
b) Préparer un projet d'assistance technique de longue durée.

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<p>3. CEEAC</p> <p>4. Secrétariat CEEAC Libreville Gabon</p> <p>5. 45,000 \$</p>	<p>a) Objectifs immédiats: Voir 2 ci-dessus.</p> <p>b) Production escomptée:</p> <p>i) Programme de travail sous-secrétariat chargé des affaires économiques pour les trois années à venir et budget y afférent.</p> <p>ii) Document d'un projet d'assistance technique à long terme.</p> <p>c) Durée prévue: 4 mois.</p>

PROFIL DE PROJET NO. S3

SOUS-SECTEUR: Projet d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Etude des Industries électriques utilisant l'aluminium et le cuivre
2. Objectif: Identifier les composantes d'une industrie de fabrication de matériels électriques utilisant les produits de la tréfilerie de cuivre du Zaïre et de l'usine de raffinage d'aluminium du Cameroun.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. UDEAC, CEPGL ou CEEAC

4. Bangui, Gysenyi ou Libreville

5. 120,000 *

6. a) Objectifs immédiats:
Identification, dimensionnement, localisation et chiffrage de projets de fabrication de matériels électriques intégrés aux usines existantes de tréfilage de cuivre et de raffinage d'aluminium.

b) Production escomptée: plan de développement de la filière matériel électrique au niveau de la sous-région.

c) Durée du projet: 1 an.

PROFIL DE PROJET NO. S4

SOUS-SECTEUR: Projet d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Constitution d'une banque de projets industriels utilisant les technologies appropriées
2. Objectif: Assister l'ISTA dans la constitution d'une banque d'idées de projets industriels utilisant les technologies appropriées.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. ISTA</p> <p>4. ISTA Libreville</p> <p>5. 240,000 \$</p>	<p>a) Objectifs immédiats:</p> <p>Contribuer à la préparation et la promotion des projets industriels au niveau de la sous-région en alimentant les pipelines de projets existant au niveau des banques de développement nationales et sous-régionales, des administrations et des organisations sous-régionales.</p> <p>b) Production escomptée: une série de fiches de projets à l'intention des investisseurs publics et privés.</p> <p>c) Durée: 2 ans.</p>